

COMITE REGIONAL ILE DE LA REUNION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 27 JUILLET 2017

Membres présents :

CHAREL Jean-Marc
GUILLET Patrick
POTHIN Jean-Daniel
RODULFO Antoine

GAZZO Guy
JORELLE Mathieu
REBEYROTTE Jean-François

Membres excusés :

CLARENN Gerald
MASANELLI Georges
VANDERESSE Michel

KILQUE Stéphane
LEPLEGE Dominique
GAZZO Thierry

Invités :

LE BARBU Jean-Yves (CSA NEPTUNE)
AULAY Pascal (CSA NEPTUNE)
BAZER-BACHI Isabelle (Commission Photo-vidéo)
MAHAMADALY Vincent (GLORIA MARIS)
MOULLAN Farouck (L'EFFET MER)
NGUYEN Thuy Lan (L'EFFET MER)

ooo000ooo

Le Président remercie l'ensemble des membres et invités présents à cette réunion de comité et déclare la séance ouverte à 19h00.

1/ Approbation du PV du 11 mai 2017

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Les subventions

Le comité a reçu des instances suivantes :

- **subvention Région** : 9000€ répartis de la manière suivante

- 8000€ pour la formation
- 1000€ pour les championnats de France

- **Subvention département** : 3500€ repartis de la manière suivante

- 1500 pour le projet Handi avec la commission technique
- 2000€ pour les championnats de France

En ce qui concerne la subvention du CNDS, le comité n'a pas eu de retour pour le moment.

Même si la tendance est à la baisse des subventions à tous les niveaux, le comité de plongée pourrait prétendre à des dotations plus importantes en développant la pratique de nos sports de compétition et faire reconnaître la valeur des sportifs et du sport réunionnais. Les championnats de la Réunion et les championnats de France sont les étapes incontournables vers le haut niveau.

Le président rappelle ainsi les disciplines qui peuvent faire l'objet de compétition au niveau national et international : la nage avec palmes, le tir sur cible subaquatique, l'apnée, le hockey subaquatique, la plongée sportive en piscine, la nage en eau vive.

Il rappelle également que le comité vit grâce à la qualité de ses formations et à la pertinence de ses actions qu'il convient de dispenser et de partager à leurs justes valeurs. Les commissions auront à cœur d'assurer l'équilibre financier de leurs formations et de leurs actions.

3/ Journée sport santé OMS

L'office Municipal des Sports de Saint-Paul organise la 9ème édition de la grande journée sportive et familiale « Jour de Sport Santé » sur le front de mer de Saint-Paul, le dimanche 03 septembre 2017.

Pour la 4^{ème} année consécutive, le comité participera avec beaucoup de plaisir, à cet évènement d'envergure (12000 visiteurs) qui conserve les mêmes orientations que les éditions précédentes, à savoir la promotion du Sport pour Tous et du Sport Santé.

Cette journée est l'occasion de promouvoir la plongée auprès des jeunes et de les initier aux différentes activités :

- La plongée scaphandre sera animée par les associations CSA NEPTUNE et NEPTUNE de St leu membres du comité régional de la FFESSM en partenariat avec le club Glowbulles membres du comité régional de la FSGT.

- Le tir sur cible, présenté pour la première fois l'année dernière et qui a connu un vif succès auprès du public, sera de nouveau animé par l'association ARSPAL.

4/ Commission photos vidéos en action

Bilans FISM et journée des métiers de la mer

La 3^{ème} édition du festival de l'image sous-marine

Organisée par l'Office du Tourisme de l'Ouest et Sciences Réunion, le festival s'est déroulé du 8 au 17 juin 2017. Cet évènement a permis aux Réunionnais (+ de 6000 spectateurs) de découvrir l'univers sous-marin de La Réunion avec notamment des projections de films, des conférences, des villages d'animations (pour la plongée stands animés par le comité et les SCA Bleu marine, Corail Plongée et O Sea Bleu). L'école française de plongée a été mise en avant et des prestations subaquatiques ont été proposées à des tarifs réduits au public.

En parallèle, des concours ont été organisés avec pour thème « attitudes de poissons » :

- le concours de dessins scolaires : 24 établissements y ont participé avec 344 dessins recueillis.
- le concours de photos : 15 participants et une centaine de photos recueillies.
- le concours vidéo : 9 participants

Nous avons eu l'honneur d'assister à une conférence de Mr Frédéric Di Meglio (champion du monde de photographie sous-marine et ancien secrétaire général de la FFESSM) dans le cadre de la journée Mondiale de l'Océan du 08 juin.

On peut regretter que l'Office du Tourisme de l'Ouest et Sciences Réunion aient oublié de mettre le logo du comité régional ou celui de la fédération (FFESSM) dans les campagnes de promotion et dans la communication. L'information est remontée et nous serons particulièrement attentifs à ce point pour la prochaine édition.



La journée des métiers de la mer

Cette journée a clôturé ce festival. Dirigée avec une grande qualité d'organisation par le Cluster Maritime, cette manifestation a accueilli entre 4000 et 5000 personnes. Elle est l'occasion pour le grand public de venir s'informer sur les métiers de la mer et leurs cursus de formation, notamment ceux de l'école française de plongée.

Le comité reconduira sa participation en 2018. Les bonnes volontés pour aider seront les bienvenues.



DVD 2018 :

Un courriel de relance a été renvoyé aux clubs et SCA. Pour en rappeler le thème « Bleu Blanc rouge » et le cahier des charges notamment pour les vidéos qui devront être commentées.

Concours photos sous-marines en piscine :

Ce concours qui est une première locale se déroulera le dimanche 22 octobre 2017 ou le dimanche 29 octobre 2017. Le comité tient à remercier la municipalité de Saint-Denis et son service des sports qui mettent leur piscine à la disposition de nos sportifs artistes.

Tous les licenciés, tous les plongeurs, leur famille et amis sont invités à venir encourager cette manifestation.

5/ Programme de suivi scientifique de l'Antonio Lorenzo

Cette étude est faite en collaboration avec nos commissions Biologie, Archéologie et Photo avec pour objectifs non seulement le recensement des espèces vivantes sur et à proximité de la coque de l'épave ainsi que la caractérisation de leur évolution, mais aussi la sensibilisation des plongeurs sur des plongées à thèmes et la promotion des différents sites de plongées qui seront par la suite géo référencés (travail en cours). Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu ainsi que des plongées de repérages sur l'épave de l'Antonio Lorenzo.

Une présentation du programme de suivi scientifique par photogrammétrie est faite par M. Vincent Mahamadaly, responsable des acquisitions chez la société GEOLAB, spécialisée dans la modélisation en 3D de fonds marins. L'Antonio Lorenzo n'est qu'un point de départ, cette étude pouvant être dupliquée par la suite sur d'autres sites de plongées.

Intérêt pour le comité :

- Mise en place des plongées à thème (avec formation au préalable) qui permettraient au comité, propriétaire de l'épave de l'Antonio Lorenzo, d'assurer le suivi pour lequel il s'est engagé.
- Diversification des activités dans les centres de plongées avec les plongées à thèmes
- Développement des activités des commissions Biologie, Archéologie et Photo/Vidéo
- Valorisation des fonds marins (faune et flore) de La Réunion
- Communication et tourisme : cartographie des sites de plongées (si preuve d'opération touristique possibilité de collaboration et de financement avec l'IRT)
- coût peu élevé : budget estimé pour 3 sorties plongée à 1500€

Le comité directeur passe au vote du coût estimé de 1500€ :

Pour : 6 Abstention : 1 Proposition acceptée à la majorité des présents

6/ Salon de la plongée 2018

L'édition 2017 n'a pas apporté les retours attendus, l'IRT s'interroge sur le financement du salon de la plongée 2018.

Le comité réfléchit à un autre dispositif qui prendrait appui sur la logistique des comités métropolitains avec l'appui financiers des SCA locales.

Dans tous les cas et à minima le comité (représentant les 50 centres de plongées : clubs et SCA) sera présent au prochain salon sur le stand fédéral.

7/ Charte « Pour une approche et une observation responsables des mammifères marins et des tortues marines à La Réunion »

Présentation du dépliant de la nouvelle charte d'approche des mammifères marins incluant également les tortues marines, envoyé en version numérique aux clubs et SCA.

Pour cette nouvelle version, il a été pris grand soin de n'utiliser aucun terme négatif mais plutôt de préconiser des conseils pour bien faire.

Le Comité a signé la charte « Pour une approche et une observation responsables des mammifères marins et des tortues marines à La Réunion » et de fait l'ensemble des clubs et des SCA également. Le formulaire d'adhésion est à renvoyer au comité qui se chargera ensuite du renvoi à la DEAL.



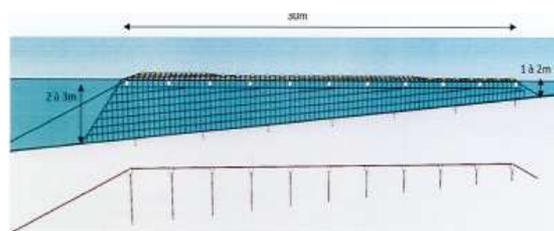
8/ Commission nautique du CRA

La commission nautique du centre de ressources et d'appui pour la gestion du risque requin s'est tenue le 30 juin dernier. Le centre est chargé de présenter et de s'occuper de projets innovants en matière de gestion du risque requin.

Projet présenté : pose de filets auto flottants à titre expérimental à Trois-Bassins pour une durée de 12 mois afin d'évaluer leur résistance à la houle.

Le comité de plongée a été questionné sur les impacts que pourraient avoir la pose de filet sur le site de Trois-Bassins dans le cadre des activités de sports de nature :

Le site de trois bassins est peu fréquenté par les plongeurs car loin de nos bases de départ que sont les ports de St-Gilles et de St-Leu. En conséquence il n'y avait pas d'impacts négatifs majeurs, ni sur la navigation des navires supports de plongée ni sur la pratique de nos sports de nature



M. Jean-Marc CHAREL, président du CRESSM, demande s'il peut y avoir des impacts du sonar sur les cétacés.

M. Guillaume MALFAIT, DEAL/SEB, répond que selon GLOBICE c'est sans risque.

M. Jean-Marc CHAREL, président du CRESSM, précise qu'une solution doit être trouvée pour qu'il y ait moins de dégradation et que les filets soient fiables.

Il ajoute que soit bien évalué, « l'effet refuge » des filets sur les poissons, et, les impacts environnementaux consécutifs aux nettoyages des filets qui seront colonisés par la faune fixée.

9/ Risques requins ; rappel des propositions CRESSM M. Guy GAZZO:

Il est rappelé aux plongeurs en scaphandre de regarder sous l'eau, de rester très vigilants lorsqu'ils sont en attente du bateau en surface.

Il est fait référence au document : « **Propositions du CRESSM pour l'organisation de la pratique de la plongée en milieu naturel dans le cadre de la réduction du risque requin** » qui a déjà été communiqué aux centres de plongée en novembre, décembre 2013 et enfin en mai 2017 (voir en annexe).

10/ Bilan formation Biologie

La commission Environnement et Biologie Subaquatiques a organisé une formation Plongeur Biologie Niveau 1 les 8 et 9 juillet dernier à laquelle 6 candidats ont participé.

L'objectif de cette formation a été d'apprendre à :

- observer en plongée
- reconnaître, identifier, décrire, nommer un groupe ou une espèce,
- ranger les espèces suivant une clé de détermination,
- expliquer l'organisation de la vie pour mieux la découvrir, l'observer et la respecter.



Le programme de la formation :

- cours théoriques en salle ou sur le terrain in situ en fonction des besoins
- deux excursions thématiques en rando subaquatique dans le lagon
- deux plongées thématiques en scaphandre sur la pente externe

Les participants en sont ressortis très satisfaits et beaucoup d'autres personnes sont intéressées.

La formation sera donc reconduite.

Cette formation BIO de niveau est un préalable à la formation "**plongeur bio niveau2**".

11/ Fête de la science 2017

La fête de la science est un événementiel national orchestré au niveau local par Sciences Réunion et aura lieu cette année au mois de novembre.

Proposition est faite de reconduire la collaboration faite l'année dernière avec les p'tits débrouillards pour cette nouvelle édition avec un budget d'environ 1000€.

Le comité directeur passe au vote :

Pour : 7 Abstention : 0 Proposition acceptée à l'unanimité.

Les bonnes volontés pour aider à l'organisation et tenue des stands sont encore les bienvenues.

12/ Commission technique

- Niveau 4 CTR : la session prévue du 28 au 30 juillet 2017 est annulée faute de candidats suffisants (1 seule inscription)

- MF2 : Le stage initial MF2 est également annulé faute de candidats suffisants (3 inscriptions reçues).

13/ Location appartement comité

Comme chacun le sait, le comité est propriétaire d'un appartement à St Gilles mis en location.

Le locataire n'a pas payé ses loyers depuis 8 mois. La situation ne pouvant perdurer plus longtemps, conseil a été pris auprès de M. Mathieu Jorelle, avocat et président de notre commission juridique, préconisant de lancer une procédure judiciaire.

Entre temps, le locataire a proposé au comité un échéancier pour le règlement de sa dette qui s'élève à ce jour à 5067.77€.

Après discussion, décision est prise d'accepter l'échéancier proposé par le locataire (voir annexe). Il recevra par ailleurs, un courrier de notre avocat M. Jorelle. A la moindre défaillance de paiement ce dernier enclenchera la procédure par voie judiciaire.

14/ Gestions des impayés

Le comité vient de proposer une nouvelle fois un échéancier aux centres de plongées créanciers. Malgré cela, la dette accumulée a été trop importante pour certains de nos membres et des échéanciers restent sans réponse, pour certains depuis 2015. Afin de prévenir les endettements trop importants, le président propose au comité de revoir et de personnaliser le seuil de verrouillage en prenant en compte le volume des transactions habituelles entre les centres de plongée et le comité. Le seuil est actuellement de 1000 euros pour tous. Une proposition sera étudiée en ce sens et sera soumis à validation au prochain comité directeur.

15/ Questions diverses

- Référent FFESSM activités jeunes :

Le comité directeur national souhaite donner une orientation forte au développement des activités subaquatiques en direction du jeune public. Afin d'avancer dès que possible sur les pistes de développement à initier ou à amplifier dans ces domaines, il nous demande de bien vouloir leur communiquer les coordonnées d'un « correspondant activités jeunes » au sein de notre comité. Nous attendons donc des propositions.

- Assemblée générale du COJI :

La Réunion ne participera probablement pas aux prochains jeux des îles. En effet, les autres îles n'ont pas honoré leurs dettes des derniers jeux ayant eu lieu sur notre département.

Cependant, les budgets ont déjà été votés et de ce fait peuvent être allouées à d'autres sports dans l'optique de mettre en place des rencontres inter ligues ou inter comité (métropole/Martinique/Guadeloupe/Reunion).

La Région peut être très favorable à ce projet et être prête à financer. Le comité s'est bien évidemment positionné.

- Action éducation nationale/CRESSM aires marines protégées :

M. Charel est intervenu dans la classe de CM2 de Me Léandre de St Louis dans le cadre d'un projet éducatif sur les aires marines protégées en collaboration avec Mr Philippe Mespoulé. Sur les 7 classes ayant participé, le meilleur projet a été celui de la classe de Me Léandre.

Mr Charel souhaite que la formation de PMT dispensée aux élèves soit faite par un moniteur de plongée dont c'est la spécialité si ce projet se renouvelle. Cette précision sera remontée à l'inspecteur de l'éducation nationale référent pour ces questions.

- Remise diplôme niveau 1 à des jeunes en insertion :

Six saint-leusiens ont suivi une formation de niveau 1 financée par la MIO et dispensée par l'association Neptune. Cette action utilise la plongée comme tremplin d'insertion pour des jeunes habituellement éloignés du milieu aquatique.

Le président félicite l'association Neptune et les encourage à poursuivre pour l'année prochaine.



- Thèse de M. Antonin Blaison :

M. Charel et M. Gazzo ont assisté à la soutenance de thèse de M. Antonin Blaison, sur l'écologie comportementale des requins bouledogue et tigres le long des côtes de la Réunion. La thèse a été reconnue pertinente bien que des points d'éthologie restent encore sans réponse.

A la question des recommandations pour une meilleure gestion du risque requin, Antonin Blaison a mis l'accent sur l'importance de regarder sous l'eau, celle de la réappropriation de la colonne d'eau ainsi que celle d'une recherche de cohabitation parmi les actions à privilégier. Nous le remercions pour ses appuis.

- Etats des lieux des aménagements du port de St Gilles :

La CCI du port de St Gilles est en train d'établir un état des lieux des aménagements intérieurs et extérieurs, des aménagements sur et sous l'eau. Il est demandé de faire remonter vos doléances même au niveau des locaux (par exemple : problèmes d'étanchéité, d'électricité, d'assainissement, etc. ...).

- Randonnée subaquatique :

Si les clubs et SCA souhaitent devenir point rando, la demande est à faire auprès de la fédération. Des attestations de randonnée subaquatique peuvent être délivrées afin que les plongeurs puissent le faire en autonomie.

Attention : Si évolution sur fond de + de 6m l'oxygénothérapie est obligatoire à bord du bateau ou sur le bord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation des membres du Comité Directeur, des Présidents de clubs et dirigeants des structures commerciales agréées.

Il sera entériné à la prochaine réunion du comité directeur.

La date de la prochaine réunion sera définie ultérieurement

L'ordre du jour vous sera rappelé ultérieurement

Toute proposition de point d'ordre jour et de question diverse doivent parvenir au comité 15 jours avant


Jean-François Rébeyrot
Secrétaire du Comité Régional
d'Etudes et de Sports Sous-Marins


Jean-Marc CHAREL
Président du Comité Régional
d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Echéancier locataire

19 rue du St Laurent

Appartement 18 Résidence Elise 2

97434 St Gilles les Bains

Sommes dûes	
loyers de décembre 2016 à juin 2017	4 830,00 €
La Créole Facture du 20/10/2016	35,65 €
La Créole Facture du 02/01/2017	70,76 €
Frais rejet chèque BNP n°2197538	32,00 €
Intérêts de retard 2%	99,36 €
Total	5 067,77 €

Echéancier				
	date	Loyer mensuel	remb mensuel	restant dû
		5 067,77 €		5 067,77 €
1	juil-17	690,00 €	900,00 €	4 857,77 €
2	août-17	690,00 €	1 000,00 €	4 547,77 €
3	sept-17	690,00 €	1 000,00 €	4 237,77 €
4	oct-17	690,00 €	1 000,00 €	3 927,77 €
5	nov-17	690,00 €	1 000,00 €	3 617,77 €
6	déc-17	690,00 €	1 000,00 €	3 307,77 €
7	janv-18	690,00 €	1 000,00 €	2 997,77 €
8	févr-18	690,00 €	1 000,00 €	2 687,77 €
9	mars-18	690,00 €	1 000,00 €	2 377,77 €
10	avr-18	690,00 €	1 000,00 €	2 067,77 €
11	mai-18	690,00 €	1 000,00 €	1 757,77 €
12	juin-18	690,00 €	1 000,00 €	1 447,77 €
13	juil-18	690,00 €	1 000,00 €	1 137,77 €
14	août-18	690,00 €	1 000,00 €	827,77 €
15	sept-18	690,00 €	1 000,00 €	517,77 €
16	oct-18	690,00 €	1 207,77 €	0,00 €
	Total	16 107,77 €	16 107,77 €	

Virement du 20/07/2017

ANNEXE 3 AU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU JEUDI 5 DECEMBRE 2013

Propositions du CRESSM pour l'organisation de la pratique de la plongée en milieu naturel dans le cadre de la réduction du risque requin.

Les paysages marins et sous-marins de la Réunion offrent à l'étude et à l'exploration une biodiversité remarquable que la plongée permet d'observer et d'admirer sans jamais lasser l'enthousiasme et la curiosité de ses explorateurs. La plongée est l'activité de pleine nature qui offre l'opportunité d'observer cette faune et cette flore sauvages riches et variées avec une proximité inégalée. Toute incursion dans un milieu sauvage requière la plus grande prudence, c'est ce que les organisateurs et les pratiquants des activités de plongée s'attachent à mettre en œuvre avec vigilance tant en terme de dispositifs que de consignes.

Pour autant, les événements dramatiques que connaît actuellement la Réunion donnent à son environnement côtier un caractère spécifique emprunt de ce qu'il est convenu d'appeler le « risque requins ». Cette situation appelant à davantage de vigilance et de prudence, le comité régional d'études et de sports sous-marins a organisé une large consultation afin de mutualiser et d'affirmer ce qui se fait sur le terrain dans le cadre de la réduction du risque requins.

Ces propositions spécifiques peuvent venir appuyer et compléter les consignes de sécurité, de prudence et de vigilance que l'on peut trouver dans chacun des documents de référence des activités et disciplines subaquatiques.

Ces propositions interviennent également pour tenir compte des recommandations faites par les services préfectoraux et visent à sécuriser les activités de plongée pour permettre une pratique rassurante pour leurs participants.

1 - Documents de référence

Chacun des documents joints précise le cadre règlementaire et les propositions d'organisation nationales des activités subaquatiques de nature.

- Code du sport, réglementation de la plongée
- Propositions FFESSM d'organisation de la pratique de l'apnée en milieu nature
- Organisation de la pratique de la randonnée subaquatique à la FFESSM
- Réglementation de la pêche sous-marine
- Organisation d'une sortie pêche sous-marine en plongée

2 – Apports du dispositif « vigies requins ».

Le dispositif « vigie requin » élaboré par la commission pêche sous-marine et la ligue de surf a été évalué par l'IRD. Cette première évaluation s'est attachée à la pertinence des critères observables utilisés par les vigies requins pour suspecter la présence de requins :

- visibilité verticale inférieure à 10m
- visibilité horizontale inférieure à 10m
- présence de pluie la veille
- présence d'une couverture nuageuse
- présence de vent
- présence de clapot
- présence d'une houle de 1,5m et plus
- heures de forte détection 15h 17h

Les résultats montrent que dans 77 % des cas, soit environ trois fois sur quatre, le choix d'autoriser l'activité de surf selon les critères utilisés a été correct. En effet sur 98 sessions de surf autorisées, aucune détection n'a été enregistrée au cours de 75 d'entre elles. Ce résultat indique que les critères utilisés pour évaluer le risque potentiel de présence de requin à proximité d'activités sportives aquatiques en fonction de critères « a priori », sont bons.

Cette évaluation conclut sur le fait que l'autorisation ou l'interdiction (même quand l'absence de détection a été avérée) a été un choix qui a relevé d'une approche précautionneuse qui est de mise tant qu'il n'y aura pas d'autres informations permettant d'affiner les critères et de déceler d'autres facteurs permettant de mieux expliquer le mode d'occupation spatiale et temporelle des requins bouledogue et tigre sur les côtes réunionnaises.

(Extrait de :Evaluation de l'efficacité du dispositif de surveillance des sites de surf et d'intervention des vigies-requins du 5 juillet 2013, Marc Soria, chargé de Recherche à l'IRD)

3 - Propositions du CRESSM dans le cadre de la réduction du risque requin

3.1 - Propositions avant la plongée

3.1.1 - Ensemble de nos activités subaquatiques

- Veiller aux bonnes conditions environnementales (critères vigie requins)
- Rappeler aux plongeurs de chacune de nos activités de plongée le contexte local et insister sur la nécessité d'une attitude responsable de prudence.
- Inviter les plongeurs à prendre connaissance du protocole d'identification des espèces téléchargeable à l'adresse <http://www.info-requin.re/recueil-des-observations-r18.html>

3.1.2 - Plongée en scaphandre

- Inviter chaque pratiquant à s'équiper d'une combinaison
- donner toutes les consignes avant les mises à l'eau
- favoriser les plongées avec des paliers courts
- réduire au maximum les temps d'attente en surface
- favoriser les immersions rapides
- exiger le port du masque et le regard sous l'eau dans le cas où une attente en surface devrait s'avérer nécessaire.
- inviter les plongeurs qui attendent de plonger à rester à bord du bateau sinon appliquer les principes d'organisation de la plongée libre en randonnée subaquatique.

3.1.3 - Plongée libre en apnée

- préconiser que chaque pratiquant soit équipé d'une combinaison
- Prévoir des palanquées de trois plongeurs qui seront alternativement plongeur, sécurité plongeurs puis observateur.
- Prévoir au moins un débordoir par palanquée.
- Réduire au maximum les échanges en surface sans regard sous l'eau

3.1.4 - Plongée libre en randonnée subaquatique

- préconiser que chaque pratiquant soit équipé d'une combinaison
- Prévoir des palanquées de trois plongeurs randonneurs qui seront alternativement plongeur, sécurité plongeurs puis observateur
- Prévoir au moins un débordoir par palanquée.
- Réduire au maximum les échanges en surface sans regard sous l'eau

3.1.5 - Pêche sous-marine en plongée

- préconiser que chaque pratiquant soit équipé d'une combinaison
- Prévoir des palanquées de trois pêcheurs sous-marins en plongée qui seront alternativement pêcheur, sécurité pêcheurs puis observateur
- Réduire au maximum les échanges en surface sans regard sous l'eau

3.2 - Propositions pendant la plongée

3.2.1 - Ensemble de nos activités subaquatiques

- rester vigilant sur les bonnes conditions environnementales
- rester en palanquées groupées
- maintenir une observation attentive des environs. Observation sur 360° régulière.

3.2.2 - Plongée en scaphandre

- utilisation d'un débordoir pourrait être envisagée si les observations de requins venaient à être régulières

3.2.3 - Plongée libre en apnée

- Les plongeurs de la palanquée restent en contact pour être alternativement plongeur, sécurité plongeurs puis observateur.
- prendre en compte la dégradation éventuelle de la visibilité verticale et horizontale et ne pas hésiter à mettre fin à une session de plongée libre
- envisager de mettre fin à une session de plongée libre en apnée à partir de 15h00

3.2.4 - Plongée libre en randonnée subaquatique

Les randonneurs de la palanquée restent en contact pour être alternativement randonneur, sécurité randonneurs puis observateur.

- prendre en compte la dégradation éventuelle de la visibilité verticale et horizontale et ne pas hésiter à mettre fin à une session de plongée libre
- envisager de mettre fin à une session de plongée libre en randonnée subaquatique à partir de 15h00

3.2.5 - Pêche sous-marine en plongée

Les pêcheurs de la palanquée restent en contact pour être alternativement pêcheurs, sécurité pêcheurs puis observateur.

- prendre en compte la dégradation éventuelle de la visibilité verticale et horizontale et ne pas hésiter à mettre fin à une session de pêche sous-marine en plongée
- envisager de mettre fin à une session de pêche sous-marine en plongée à partir de 15h00
- Vigilance accrue lors des remontées de poissons capturés
 - Accrochage des prises 8 à 10 mètres des pêcheurs, stocker les prises dans une bassine dans une embarcation, à défaut accrochées à une bouée à 10m des pêcheurs, jamais à la ceinture

3.3 - Propositions après la plongée

3.3.1 - Ensemble de nos activités subaquatiques

- Rappeler aux plongeurs de chacune de nos activités de plongée le contexte local et insister sur la nécessité d'une attitude responsable de partage de l'information.
- Inviter les plongeurs qui auraient fait une observation de requin à renseigner et à retourner la fiche dédiée téléchargeable à l'adresse <http://www.info-requin.re/recueil-des-observations-r18.html>

- Veiller aux relevés des conditions environnementales en cas d'observations de requin

3.3.2 - Plongée en scaphandre

- prendre en compte la dégradation éventuelle de la visibilité verticale et horizontale aux paliers et porter une attention toute particulière à l'observation partagée de la zone par chaque plongeur aux paliers.
- se regrouper aux paliers
- rester regroupés en surface
- favoriser la récupération rapide des plongeurs en surface
- réduire au maximum les temps d'attente en surface
- exiger le port du masque et le regard sous l'eau pendant les attentes en surface
- inviter les plongeurs qui ont fini de plonger à rester à bord du bateau sinon appliquer les principes d'organisation de la plongée libre en randonnée subaquatique.

3.3.3 - Plongée libre en apnée

- rester regroupés pendant le retour

3.3.4 - Plongée libre en randonnée subaquatique

- rester regroupés pendant le retour

3.3.5 - Pêche sous-marine en plongée

- rester regroupés pendant le retour
- les prises doivent être placées loin derrière le groupe de pêcheurs
- les pêcheurs remontent à bord avant de ramener les prises